

Animateur :	M. Laurent Fouché
Membres présents :	M. Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Bruno Renon
Membres excusés :	Mme Véronique Autexier, M. Philippe Andrieux
Membre invité :	Néant
Membre absent :	Néant
Invité absent :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités : validation du PV n°1 du 20/07/2023,
- Civilités,
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Constitution des poules D5 et CR7 au titre de la saison 2023/2024
- Actualisation du Calendrier général « Séniors » - Saison 2023/2024

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des desideratas des clubs
- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence

Formalités : La Commission entérine la validation du PV n°1 du 20/07/2023

Informations de l'animateur

La Commission des compétitions « séniors » informe les clubs que le Comité de direction du District (PV n°1 du 17 juillet 2023) a validé le calendrier relatif à l'application du règlement financier pour le 3^{ème} relevé des clubs, et en demandant à la commission Compétitions Séniors d'appliquer les sanctions ad-hoc aux dates fixées.

De ce fait, les engagements et les compositions des poules, sont soumis au respect du règlement financier du District de football de la Charente au 21 Aout 2023. Cette information a été portée à la connaissance des clubs dans le mail du service comptabilité du 05 juillet 2023 à destination des clubs.

Tous les clubs étant à jour au regard du règlement financier, les engagements sont confirmés.

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Constitution des poules D5 et CR7 au titre de la saison 2023/2024

La commission établit la constitution des poules D5 et CR7 en tenant compte, dans la mesure du possible :

- Du critère géographique,
- D'une répartition des équipes rétrogradées dans les différentes poules,
- D'une alternance de positionnement par rapport à la saison précédente,
- D'une répartition des équipes réserves dans les différentes poules.

COMPOSITION DES POULES

D5 - Poule A

1	ABZAC 2/BRILLAC 1
2	BRIGUEUIL FC 2
3	CHABANAIS FC 2
4	ETAGNAC US
5	HAUTE CHARENTE FC 3
6	LA ROCHE RIVIERES FC 3
7	MORNAC ES 3
8	SAULGOND ASC
9	TAPONNAT US 2
10	TAIZE A-LES ADJOTS 2

D5 - Poule B

1	AGRIS SC 2
2	BASSEAU JS 3
3	GENAC GOURVILLE FC 2
4	GOND PONTOUVRE AC 2
5	LINARS ES 3
6	MORNAC ES 4
7	ROUILLAC FC 2
8	ST FRAIGNE FC 2
9	ST MARTIN US 2
10	ST MICHEL CS 3
11	VERDILLE USA 3

D5 - Poule C

1	AUBETERRE FC 2
2	FEUILLADE LSC
3	GENTE LA 2
4	GRANDE CHAMPAGNE JS 3
5	MONTMOREAU AJ 2
6	NERCILLAC REPARSAC 2
7	SALLES D'ANGLE AS 2
8	ST AULAIS/CHALLIGNAC
9	ST HILAIRE FC 2
10	ST SEVERIN PALLUAUD 3
11	SUD CHARENTE FC 2

CR7 - Poule A

1	BOUEX US 3
2	BRIE AS 4
3	CHABANAIS FC 3
4	CHAMPAGNE MOUTON US 2
5	CHASSENEUIL US 4
6	FONTAFIE FC 3
7	HAUTE CHARENTE 4
8	ST ANGEAU CS 2
9	ST CLAUD SC 2
10	ST GERMAIN DE MONTBRON 2

CR7 - Poule B

1	AIGRE AS 3
2	CHATEAUNEUF US 2
3	ISLE ESPAGNAC FC 3
4	LAROCHE RIVIERES FC 4
5	LINARS ES 4
6	NERSAC FC 3
7	ROUILLAC FC 3
8	ST AMAND DE BOIXE FC 2
9	VARS AS 2
10	VERDILLE USA 4
11	VINDELLE ASFC 3

CR7 - Poule C

1	ATHLETICO BELLEVIGNE 2
2	BERNEUIL/SALLES 2
3	CHANTILLAC US 1
4	GENTE LA 3
5	MERPINS AS 3
6	MONTMOREAU AJ 3
7	MOSNAC AS 2
8	MOUTHIERS SC 3
9	ST BRICE AL 4
10	ST HILAIRE FC 3
11	VILLEBOIS AS 2

Décision 01 : La Commission homologue la constitution des poules.

NB : La composition des poules a été validée par le Comité de Direction, le jeudi 17 août 2023 et sera adressée aux clubs concernés.

2° - Elaboration du calendrier général au titre de la saison 2023/2024 (Annexe 1)

Après exploitation du calendrier général de la L.F.N.A, les membres de la Commission procèdent à l'élaboration du calendrier général des compétitions « séniors ».

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

4 - Etude des courriers reçus

- Courriel du club du CS St Angeau du lundi 07 août 2023 - Pris note

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 18/08/2023

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre	
-	PV n°1 du 20/07/2023	Validé	-	-	
1	Constitution des poules (D5 et CR7) Saison 2023/2024	Validé	Laurent Fouché	Immédiat	
2	Constitution du calendrier général « séniors » Saison 2023/2024	Validé	Laurent Fouché	Immédiat	

La prochaine réunion est fixée au lundi 21 août 2023 à 14h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30.

L'animateur
Laurent Fouché

Le Secrétaire de séance
Philippe Brandy

